

Crise alimentaire au Niger : mobilisation des collectivités territoriales françaises

Les coopérations décentralisées franco-nigériennes agissent pour certaines depuis plus de 20 ans par la réalisation d'actions, en France et au Niger, s'inscrivant dans un développement durable des territoires.

De par leur proximité avec les populations des territoires nigériens, les collectivités territoriales françaises engagées ont toujours adapté leurs modalités de coopération aux évolutions du contexte de leurs territoires partenaires.

Depuis le 18 février 2010, ce contexte est marqué par une nouvelle situation institutionnelle nationale aussitôt répercutée sur les communes nigériennes, partenaires des collectivités territoriales françaises. En outre, une nouvelle crise alimentaire se confirme qui, semble-t-il, va s'aggraver au fil des mois jusqu'à la fin de la période de soudure à la suite des prochaines récoltes.

Aussi, sans attendre la définition de nouvelles relations transitoires avec ses partenaires traditionnels, les collectivités territoriales françaises, réunies au sein du groupe-pays Niger de Cités Unies France (CUF), décident de s'unir à nouveau, pour agir collectivement en faveur des populations locales.

De façon exceptionnelle - les coopérations décentralisées ayant vocation à agir sur le long terme - les collectivités souhaitent agir en urgence au niveau de leurs territoires partenaires sur deux axes :

- **favoriser l'accès des populations les plus vulnérables, rurales et urbaines, à l'alimentation**
- **favoriser la préservation de l'économie pastorale par la facilitation de l'accès des éleveurs en aliments du bétail**

Pour mettre en œuvre des programmes d'actions pour la réalisation de ces deux axes, les collectivités françaises engagées dans un partenariat de coopération souhaite pouvoir réunir 200 000 €.

Au vu des éléments connus de la crise alimentaire et de leurs possibilités d'interventions, les coopérations décentralisées franco-nigériennes retiennent de suivre ces différents principes :

- agir collectivement sur l'ensemble des territoires de coopération décentralisée en fonction des besoins
- agir au niveau local par l'intermédiaire d'acteurs locaux avec des structures et associations reconnues comme partenaires du dispositif national de gestion de la crise alimentaire, en lien avec les collectivités locales partenaires (nigériennes)
- agir sur l'ensemble de la période de soudure (en zone agricole, jusqu'en septembre, en zone pastorale jusqu'en juillet-août)

- agir en cohérence avec les actions de l'Etat nigérien, aux niveaux central et déconcentré et en cohérence avec les actions des autres partenaires techniques et financiers, en particulier les agences onusiennes et les ONG chefs de file, par domaine (nutrition, élevage, sécurité alimentaire)
- répondre par des actions d'urgence à court terme (pouvant, dans la mesure du possible, générer un impact à long terme)
- assurer un suivi de la mise en œuvre des actions grâce aux partenaires et équipes présents localement dans les zones d'interventions
- communiquer en France auprès de l'Etat français, des partenaires publics et privés pour alerter sans alarmer sur la situation au Niger, en veillant à susciter un intérêt sur le long terme

A court terme :

Les actions concertées pour favoriser l'accès des populations les plus vulnérables, rurales et urbaines, à l'alimentation, prennent la forme de :

- Financement de l'achat de céréales pour permettre la vente à prix modéré vers des populations ciblées (La ration normalisée pour une personne est de 230 kg/an soit 58 kg pour 3 mois, ainsi avec 10 000 € (sans compter les frais d'acheminement), 575 personnes peuvent être alimentés pour 3 mois – *chiffres à prendre avec précautions*)
 - o l'ONG Afrique verte devrait réaliser des actions d'amplification de ses programmes déjà menés sur les communes partenaires de coopération des Régions de Tillabéri, Zinder et, avec une extension possible, éventuellement dans le cadre d'un accord avec d'autres opérateurs, aux communes de Maradi et de Tessaoua

Les actions concertées pour favoriser la préservation de l'économie pastorale par la facilitation de l'accès des éleveurs en aliments du bétail prennent la forme de :

- Financement de l'achat d'aliments du bétail pour des dons ou des ventes à prix modéré (420 € la tonne de sons de blé ou de tourteau de coton rendue sur place hors frais de gestion- *chiffres à prendre avec précautions*)
 - o l'ONG Vétérinaires sans frontières – Belgique (l'association française ayant quitté le Niger depuis quelques années), chef de file des ONG et associations internationales et locales travaillant dans le domaine de l'élevage, devrait organiser, avec ses partenaires, la mise à disposition, à prix modéré, d'aliments du bétail dans le Nord (département de Tchirozérine), au Centre (région de Zinder) et à l'Ouest (à Filingué ou à Tera)

La maîtrise d'ouvrage de ces opérations sera commune à l'ensemble des collectivités françaises impliquées, la maîtrise d'œuvre étant réalisée par les deux opérateurs spécialisés proposés. Des conventions régiront les relations entre collectivités françaises et opérateurs.

Les cofinancements sont à verser dans un fonds commun géré par CUF et répartis entre les deux programmes proposés. Un compte bancaire a été ouvert par CUF à cet effet.

Les financements peuvent également être directement versés aux maîtres d'œuvre au Niger.

Sur le long terme :

Une vingtaine de collectivités territoriales françaises s'investissent depuis de nombreuses années dans les territoires nigériens pour y mener des actions structurantes de développement.

Elles se retrouvent régulièrement dans le cadre du groupe-pays Niger de CUF pour s'informer, échanger sur leurs pratiques et construire des actions communes. Au Niger, à la suite des programmes Aniya d'appui à la coopération décentralisée et aux communes nigériennes, une démarche similaire est engagée et une association partenaire, RECOTED-Aniya, vient de recevoir son agrément.

Les coopérations décentralisées agissent au jour le jour dans l'accompagnement de leurs partenaires sur des projets de développement à long terme. De nombreux projets ont déjà ainsi été menés dans le domaine agricole.

A la suite de cette action d'urgence pour lutter contre cette nouvelle crise alimentaire, dans le cadre de réflexions déjà engagées (« Coopération décentralisée et alimentation en Afrique – Agriculture et développement rural », CFSI et Cités Unies France, Bretagne productions agricoles vivrières en Afrique de l'Ouest, Région Bretagne), les coopérations décentralisées souhaitent accompagner le développement des productions agricoles vivrières dans une démarche territoriale et structurelle.

Les collectivités territoriales françaises s'engagent à lancer le financement de projets structurels d'ici la fin de l'année 2010.

Les collectivités membres du groupe-pays Niger de Cités Unies France